



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
☎ 03.21.21.23.19
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 8 mars 2012

SIGNALÉ

LE PREFET DU PAS DE CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(copie est adressée à Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets)

**OBJET : Elections législatives des 10 et 17 juin 2012.
Libellé des enveloppes de propagande électorale.**

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Dans le cadre de la campagne électorale relative à cette consultation, il appartient à la commission de propagande de faire parvenir au domicile des électeurs une enveloppe spéciale contenant les bulletins de vote et les professions de foi des candidats de leur circonscription.

A cette fin, je vous prie de me faire parvenir, en préfecture (*bureau des élections et des associations*) ou à la sous-préfecture de votre ressort, pour **le 2 avril 2012 au plus tard**, deux jeux d'étiquette-adresses au nom des électeurs de votre commune inscrits sur vos listes électorales au 29 février 2012.

Vous voudrez bien y ajouter les étiquettes relatives aux jeunes électeurs qui ont 18 ans entre le 1er mars et le 9 juin 2012.

Cette fourniture vous sera indemnisée sur présentation d'un état justificatif à raison de 0,03 € par étiquette.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jacques WITKOWSKI